

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du 24 janvier 2012 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, tenu à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, mardi 31 janvier 2012, à 19 h 30.

I. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur Guy Vincent ouvre la séance et constate le quorum.

Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :

Guy Vincent	président
Jean Gratton	vice-président

Jeannine Barsalou
Georgette Beauregard Boivin
Patrick Carrier
France Choinière
Marion d'Astou
Luc Gagné
Guy Gaudord
Danny Lamoureux
Michel Landry
Pierre Lavoie
Serge Poirier
Jacqueline Richard Lemoine

Danny Aubin	commissaire parent au primaire
Claude Nadeau	commissaire parent au secondaire

Sont également présents :

André Messier	directeur général
Pierre Charland	directeur général adjoint
Eric Racine	secrétaire général

Sont absents :

Philippe Beaudin
Brigitte Bourgeois
Simon Gnocchini Messier
Marie Claude Noiseux
Manon St-Louis
Donald Tétreault
Chantal Vallières Brodeur

Assistent également à la séance :

Jimmy Fournier	directeur, Service des ressources humaines
Jean Clavey	directeur, Service des ressources matérielles
Robert Chicoine	directeur, Service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire
Nicole Massé	directrice, Services éducatifs

14CC1112-092

I.1 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Pierre Lavoie et appuyé par monsieur Patrick Carrier :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Retirer les points 2.1, 2.2 et 6.2

Adopté à l'unanimité.

3. DIRECTION GÉNÉRALE

14CC1112-093

3.2 MODE DE GOUVERNANCE : ADOPTION

CONSIDÉRANT l'engagement du Conseil à la réussite des élèves;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de rénover le mode de gouvernance de manière à accroître l'efficacité de l'organisation;

CONSIDÉRANT les attentes de la population face à la gestion scolaire;

Il est proposé par madame Marion d'Astou et appuyé par monsieur Serge Poirier :

DE donner mandat au directeur général et à la présidence de prendre les actions requises pour que le mode de gouvernance par politiques axées sur les résultats soit en vigueur au premier juillet 2012.

POUR : 10

CONTRE : 4

ABSTENTION : 0

Adopté à la majorité.

#36-01-30-024

**Monsieur Patrick Carrier dépose et enregistre sa dissidence.
Monsieur Guy Gaudord enregistre sa dissidence.
Madame Jeannine Barsalou enregistre sa dissidence.**

4. SECRETARIAT GÉNÉRAL

Aucun sujet.

5. SERVICES ÉDUCATIFS

Aucun sujet.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.2 CALENDRIERS SCOLAIRES 2012-1013 : ADOPTION

Sujet retiré.

7. RESSOURCES FINANCIÈRES

Aucun sujet.

8. RESSOURCES MATÉRIELLES

Aucun sujet.

9. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

9.0 FACTURATION DU TRANSPORT SCOLAIRE (300 \$) : ADOPTION

CONSIDÉRANT la politique relative à l'admissibilité et l'utilisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires doit déterminer un montant pour les frais du transport scolaire des élèves hors secteur conformément à cette politique;

Il est proposé par monsieur Pierre Lavoie et appuyé par monsieur Danny Lamoureux :

DE fixer à 300 \$ les frais du transport scolaire à compter de 2012-2013 pour les élèves hors secteur conformément à l'encadrement stipulé dans la politique relative à l'admissibilité et l'utilisation du transport scolaire.

14CC1112-094

PROPOSITION DE DÉPÔT

Il est proposé par monsieur Guy Gaudord et appuyé par monsieur Patrick Carrier de reporter la proposition intitulée « Facturation du transport scolaire (300 \$) » afin d'être adoptée le 21 février 2012.

Adopté à l'unanimité.

14CC1112-095

9.1 a) **LIMITES DES SECTEURS SCOLAIRES BEDFORD : ADOPTION**

CONSIDÉRANT la révision des secteurs scolaires des écoles primaires de Bedford, adoptée lors de la séance publique du Conseil des commissaires du 13 décembre 2011;

CONSIDÉRANT la nécessité de définir clairement les limites de ces secteurs;

Il est proposé par monsieur Serge Poirier et appuyé par monsieur Michel Landry :

D'adopter les limites des secteurs scolaires des écoles primaires de Bedford, telles qu'elles ont été présentées :

Limites du secteur scolaire des écoles : du Premier-Envol et Mgr-Desranleau (niveau primaire)

AU NORD

D'un point de départ se situant sur la route 235 aux limites de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, telles qu'elles apparaissaient en 2011, une ligne suivant les limites NORD de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, telles qu'elles apparaissaient en 2011.

À L'EST

Une ligne suivant les limites de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, telles qu'elles apparaissaient en 2011, à partir du 1^{er} rang NORD incluant le chemin Saint-Ignace, le chemin Perry, la route 202 jusqu'au chemin Bruce, le chemin Ross, le chemin Bunker, jusqu'à l'intersection du chemin Bunker et du chemin Ten Eyck.

AU SUD

La frontière SUD débute à l'intersection du chemin Bunker et du chemin Ten Eyck, elle suit les limites de la municipalité de Stanbridge-East, telles qu'elles apparaissaient en 2011, en incluant les chemins Blinn et Ridge. Elle se poursuit par une ligne suivant la frontière NORD de la municipalité de Saint-Armand telle qu'elle apparaissait en 2011, jusqu'au rang Dupuis. On complète la portion SUD de la frontière avec le chemin Philipsburg SUD.

À L'OUEST

D'un point de départ situé à l'intersection du rang Saint-Henri et de la route Morgan, une ligne suivant les limites de la municipalité de Stanbridge-Station, telles qu'elles apparaissaient en 2011, incluant le rang Saint-Henri jusqu'au numéro 1535, le chemin Galipeau et la route 202 EST de la municipalité de Saint-Pierre-de-Véronne jusqu'à l'intersection du rang des Duquette. La portion du chemin Walbridge localisée dans la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge. À cela s'ajoute une section partant de l'intersection du chemin Walbridge et du chemin Mystic, incluant la route 235 jusqu'aux limites de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, telles qu'elles apparaissaient en 2011. Sont aussi inclus, le chemin Saint-Ignace, le côté OUEST de la route 235 appartenant à la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge et la rue Choquette.

TERRITOIRE COMMUN

Une portion de territoire commune avec le secteur de l'école Saint-François-d'Assise vient compléter les secteurs des écoles Premier-Envol et Mgr Desranleau. Cette portion commune est délimitée au NORD par un point partant de l'intersection des chemins, Cook, Riceburg et Bullard incluant le chemin Perry jusqu'à la limite de Stanbridge-East, telle qu'elle apparaissait en 2011; à l'EST par la limite de Stanbridge East, telle qu'elle apparaissait en 2011; au SUD par un point situé à l'intersection des chemins Ten Eyck et Bunker jusqu'au chemin Blinn; à l'OUEST par la rivière aux Brochets incluant le chemin Blinn.

Adopté à l'unanimité.

14CC1112-096

9.1 b) **LIMITES DES SECTEURS SCOLAIRES FRELIGHSBURG : ADOPTION**

CONSIDÉRANT la révision des secteurs scolaires des écoles primaires de Frelighsburg adoptée lors de la séance publique du Conseil des commissaires du 13 décembre 2011;

CONSIDÉRANT la nécessité de définir clairement les limites de ces secteurs;

Il est proposé par monsieur Serge Poirier et appuyé par monsieur Guy Gaudord :

D'adopter les limites des secteurs scolaires des écoles primaires Frelighsburg, telles qu'elles ont été présentées :

LIMITES DU SECTEUR SCOLAIRE DE L'ÉCOLE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE

À L'OUEST

La frontière OUEST correspond à la limite de la municipalité de Frelighsburg, telle qu'elle apparaissait en 2011.

AU NORD

La frontière NORD débute avec la rue des Cèdres, elle se poursuit avec la rue des Bouleaux jusqu'à la frontière de Stanbridge-East c'est-à-dire à l'endroit où débute le chemin Blinn. Le secteur comprend aussi le chemin Ballerina, la route 237 NORD, les chemins Ten Eyck et Godbout, jusqu'à la limite de la municipalité de Frelighsburg, telle qu'elle apparaissait en 2011. La frontière NORD englobe aussi le chemin Garagona jusqu'à la frontière de Frelighsburg, soit à l'endroit où débute le chemin Symington. À cela s'ajoute, le chemin Dunham, la rue Principale jusqu'au numéro 4564, les rues Baillon, Bagot, Dorchester, Deux-Montagnes, Plomteux et Portneuf. Toute la portion du chemin du Lac-Selby située à l'OUEST du chemin Abbott's Corner est comprise dans le secteur, de même que le chemin Abbott's Corner. La frontière NORD du secteur se termine par la section du chemin de la Grande-Ligne comprise entre Abbott's Corner et le chemin Jenne inclusivement.

À L'EST

À l'EST la frontière débute avec le chemin Jenne. Elle comprend la portion du chemin Pinnacle comprise entre le chemin Dunham et le chemin des Érables de Frelighsburg sans toutefois l'inclure. La dernière partie de la frontière EST englobe la section du chemin Richford jusqu'au chemin des Érables sans toutefois inclure ce dernier. La limite EST se poursuit en ligne droite dans le prolongement du chemin des Érables jusqu'à la frontière canadienne.

AU SUD

Au SUD le secteur est délimité par la frontière canadienne.

TERRITOIRE COMMUN

Une portion de territoire commune avec le secteur des écoles du Premier-Envol et Mgr Desranleau vient compléter le secteur de l'école Saint-François-d'Assise. Cette portion commune est délimitée au NORD par un point partant de l'intersection des chemins, Cook, Riceburg et Bullard incluant le chemin Perry jusqu'à la limite de Stanbridge-East; à l'EST par la limite de Stanbridge East; au SUD par un point situé à l'intersection des chemins Ten Eyck et Bunker jusqu'au chemin Blinn; à l'OUEST par la rivière aux Brochets incluant le chemin Blinn.

Adopté à l'unanimité.

14CC1112-097

9.1 c) **LIMITES DES SECTEURS SCOLAIRES FARNHAM : ADOPTION**

CONSIDÉRANT la révision des secteurs scolaires des écoles primaires de Farnham adoptée lors de la séance publique du Conseil des commissaires du 13 décembre 2011;

CONSIDÉRANT la nécessité de définir clairement les limites de ces secteurs;

Il est proposé par madame Jacqueline Richard Lemoine et appuyé par madame Jeannine Barsalou :

D'adopter les limites des secteurs scolaires des écoles primaires de Farnham, telles qu'elles ont été présentées :

LIMITES DU SECTEUR SCOLAIRE DE L'ÉCOLE SAINT-ROMUALD**À L'OUEST ET AU NORD**

Les frontières OUEST et NORD sont délimitées par les limites de la municipalité de Farnham, telles qu'elles apparaissaient en 2011.

À L'EST

À l'EST la frontière débute à la limite de la municipalité de Farnham, telle qu'elle apparaissait en 2011, à partir du chemin Magenta. Elle inclut tout le secteur au NORD de la rivière Yamaska.

AU SUD

La frontière SUD est définie par une ligne qui débute à l'intersection de la rue Principale EST et de la voie ferrée et qui longe la voie ferrée jusqu'à la limite OUEST de la municipalité de Farnham, telle qu'elle apparaissait en 2011.

LIMITES DES SECTEURS SCOLAIRES DES ÉCOLES SAINT-JACQUES ET MGR-DOUVILLE**À L'OUEST**

D'un point de départ situé à l'intersection du rang Kempt et du 9^e rang de Sainte-Sabine une ligne qui suit les limites de la municipalité de Sainte-Sabine, telles qu'elles apparaissaient en 2011, toutefois cela exclut le 9^e rang de Sainte-Sabine.

AU NORD

Au NORD la frontière du secteur correspond à la frontière NORD de la municipalité de Sainte-Sabine, telle qu'elle apparaissait en 2011. Elle comprend aussi le secteur de la municipalité de Farnham situé au SUD de la voie ferrée jusqu'à l'intersection de la voie ferrée et de la rue Principale EST. À partir de ce point, elle inclut aussi tout le secteur de Farnham situé au SUD de la rivière Yamaska.

À L'EST

La frontière EST correspond à la limite EST de la municipalité de Farnham, telle qu'elle apparaissait en 2011.

AU SUD

La frontière SUD correspond aux limites SUD des municipalités de Farnham et de Sainte-Sabine, telles qu'elles apparaissaient en 2011. Toutefois, elle exclut la portion du rang Kempt située à l'OUEST de l'intersection des rangs Kempt et Coulombe, le 11^e rang SUD de Sainte-Sabine, le rang Édouard ainsi que le chemin Sainte-Anne.

Adopté à l'unanimité.

10. **DÉCISIONS ADMINISTRATIVES**

Aucune.

11. **PAROLE AUX COMMISSAIRES PARENTS**

Aucun sujet.

12. **PAROLE AUX COMMISSAIRES ÉLUS**

Aucun sujet.

13. **RAPPORT DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT**

Aucun.

14. **CORRESPONDANCE**

14.1 **CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES**

Aucune.

14.2 **AUTRE CORRESPONDANCE**

Aucune.

15. **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune.

14CC1112-098

16. **LEVÉE DE L'AJOURNEMENT (19 h 47)**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par monsieur Patrick Carrier et appuyé par monsieur Claude Nadeau :

DE lever la séance.

Adopté à l'unanimité.

président

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

secrétaire général

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"